

---

## PROJET DE CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL

LETTRE D'INFORMATION N°1 DU PROJET PNR SUD BERRY

19 novembre 2018

---

### NOS DEUX PAYS ONT ENGAGE LE PROCESSUS DE CREATION

**Le 8 novembre dernier**, à Lignièrès dans la salle des Bains Douches, en présence des deux Présidents de Pays et de la Vice-Présidente de la Région, Mme RIVET, étaient réunis les maires et les délégués des deux Pays afin de faire un point de situation sur le projet de création d'un PNR sur nos deux Pays.

Plusieurs thèmes ont été abordés : Qu'est-ce un PNR, son fonctionnement, son rôle, ses objectifs. Notre territoire est-il adapté à un PNR ? Que peut nous apporter un PNR ? Un grand témoin, Pascal QUENIOT, directeur du Parc Loire-Anjou-Touraine est venu nous apporter également son vécu, son expérience et nous expliquer les avantages d'un PNR sur son territoire.

Le débat avec la salle qui a suivi a permis de fructueux échanges et montrer tout l'intérêt de ce projet. Chacun a pu saisir l'importance de cette démarche qui a essentiellement pour objectif de développer notre territoire du SUD BERRY, de renforcer nos moyens humains et financiers et donc nos actions sur le terrain mais aussi de dynamiser notre attractivité et notre image. **C'est tout simplement prendre en main notre destin** au regard des difficultés économiques, sociales et environnementales que rencontrent nos deux territoires.

Depuis quelques mois le projet de création d'un PNR, Parc Naturel Régional, avance bien. A présent ce n'est plus une simple idée. Il vient d'entrer dans une nouvelle phase capitale pour notre Pays. En effet **la Région a donné son accord en début d'année**, en réservant un budget important, pour nous accompagner dans notre projet et notre volonté de créer pour notre territoire et celui du Pays Berry St-Amandois une nouvelle dynamique, forte en potentiel de développement local. Par ailleurs, nous avons rencontré les services de l'Etat en juin pour leur présenter ce projet de création d'un PNR.

Toutes ces démarches étaient un préalable indispensable pour la poursuite de ce vaste et long projet. La première étape de ce long processus va commencer par la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité. A cet effet les services de nos deux Pays et de la Région ont travaillé sur un cahier des charges pour choisir un bureau d'étude. L'appel d'offre a été lancé en juillet par la région. Deux prestataires ont répondu. Nous devrions avoir prochainement le lauréat pour un **lancement officiel de l'étude fin novembre**.

L'Etude d'opportunité vérifiera que notre territoire correspond bien par sa fragilité, son patrimoine, ses paysages, aux critères nécessaires pour la création d'un PNR. Elle déterminera également le périmètre d'étude du futur PNR. L'identité forte de nos deux territoires, la volonté des élus à s'engager dans ce processus et en quoi le PNR apportera un plus pour ces territoires seront également analysés. **En cas d'avis favorable**, l'étude de faisabilité permettra de préciser le projet et d'établir le dossier constitutif de saisine de l'Etat par la Région avec délibération sur la « reconnaissance du projet de Parc ». L'Etat soumettra le projet à la Fédération des PNR et la Commission Nationale du Patrimoine Naturel qui donneront leur **avis sur la poursuite ou non de ce projet**.

Ce sont donc deux étapes cruciales qu'il ne faut surtout pas négliger pour les 18 mois qui viennent. Tout doit être fait pour que nous puissions passer à la deuxième phase : la création de la Charte du PNR qui précédera une enquête publique. La grande réunion de Lignières du 8 Novembre dernier était donc très utile avant d'entrer dans **cette phase d'études qui débutera le 4 décembre prochain** par la première réunion du comité de pilotage en présence du bureau d'étude qui nous accompagnera tout au long du processus de création.

Nous le savons, les Pays sont fragilisés car ils ne peuvent plus évoluer dans leur périmètre. Ils sont limités dans leurs moyens et l'outil créé pour les remplacer : le PTER (Pole d'Equilibre Territorial et Rural) n'est constitué que des seules Communautés de Communes. Ils doivent donc évoluer dans le cadre d'un **Syndicat de type « PNR » regroupant les Communes et les Communautés de Communes** doté de nouvelles compétences en vue de créer une véritable dynamique économique, culturelle, touristique et sociale et ce **avec l'appui de l'Etat, de la Région, des Assemblées Départementales**.

Le PNR est ainsi la voie que nous nous sommes tracés en commun avec notre voisin, le Pays Berry St-Amandois, afin d'être ensemble plus forts et plus performants. Nos deux Pays se ressemblent, nos déclinés économiques et sociaux sont identiques et notre ruralité avec ses difficultés inhérentes sont de la même envergure et nos atouts similaires. **Nous pouvons additionner nos forces pour faire reculer nos faiblesses**.

Notre destin est aujourd'hui entre nos mains. A nous de le construire, de nous y engager pleinement. **C'est maintenant qu'il faut se battre pour assurer l'avenir de nos territoires**. Demain il sera déjà trop tard !

**Jean Michel DEGAY**



Président du Pays de La Châtre en Berry

**Daniel CALAME**



Délégué référent du Projet PNR

Pièce jointe : diaporama de présentation du projet présenté le 8/11/2018 à Lignières